



Un problème d'inconfort ? Vous avez froid dans votre logement ? Et si votre maison était mal isolée ?

(Publication décembre 2022)



Avant de vous lancer dans un projet de rénovation énergétique, il faut se poser les bonnes questions !

Pour vivre confortablement chez soi en hiver comme en été, il faut d'abord un **logement bien isolé**. En prime cela permet **d'alléger sa facture d'énergie**. Pour que les travaux soient vraiment efficaces, il est important de bien appréhender toutes les solutions envisageables et les points de vigilance (quelle isolation, quels matériaux, les ponts thermiques, la gestion de l'humidité, la continuité de l'isolation, etc.).

Bonne nouvelle, pour vous aider sur ces questions, il existe un service public à la rénovation énergétique pour vous aider à faire les bons choix : France Rénov' !



Juridiquement, il faut être vigilant à certains points comme :

- Est-ce que vos travaux nécessitent une **autorisation d'urbanisme** ?
- Est-ce que votre logement est situé dans un **périmètre protégé** ?
- Est-ce que vous êtes en **copropriété** ou en **immeuble collectif** ?
- Êtes-vous **occupant** ou **baillieur** ?



Pour répondre à toutes ces questions, **l'ADIL des Ardennes** peut vous informer et vous conseiller dans vos **projets d'améliorations de logements**. Nous pouvons également vous apporter notre expertise sur vos projets **d'accession à la propriété** et **d'acquisitions-améliorations**.



⇒ Vous voulez solliciter des aides financières pour vos **travaux de rénovation énergétique** mais vous n'arrivez pas à vous y retrouver dans tout ce que l'on voit et entend à ce sujet ?

Sachez que sur le Département des Ardennes, il existe un guide référençant l'ensemble des aides financières pour la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat.

Ce document téléchargeable gratuitement sur le site internet de l'ADIL des Ardennes référence aussi bien les aides locales que nationales avec toutes les informations et coordonnées nécessaires à votre prise de décision.



Quelques conseils pour réussir votre projet d'isolation

Peu importe le matériau que vous souhaitez utiliser, il faut choisir des **matériaux isolants performants** et viser un coefficient de résistance thermique R digne d'un bâtiment BBC : pour les murs $R > 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ et pour le toit $R > 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$.



Attention toutefois, **il n'existe pas d'isolant universel !** Vous devrez vous interroger sur la composition de vos parois et définir le type d'isolant adapté.

Il faut également soigner **l'étanchéité à l'air**, par le biais de membranes, joint, adhésifs. Qui dit bâtiment étanche dit bonne ventilation : tous les travaux d'isolation doivent s'accompagner de la mise en œuvre d'une ventilation performante (VMC).

Enfin, **il n'est pas nécessaire de sacrifier l'esthétique d'un bâtiment**, par exemple, un mur intérieur en pierre apparent. Il faut trouver des compromis : il existe des solutions vous permettant de conserver l'âme de vos bâtiments tout en améliorant les performances thermiques comme l'isolation par l'extérieur.

Ce focus a été réalisé en collaboration avec l'une des conseillères France Rénov' du Département :
Mme Fanny MARTIN en charge uniquement des territoires du Parc Naturel Régional :

⇒ 03 24 42 90 57 - accueil@parc-naturel-ardennes.fr



Si votre projet se trouve sur un autre territoire du Département des Ardennes, nous vous conseillons de prendre contact avec le Conseiller France Rénov' en charge de votre territoire. Vous pouvez retrouver ces coordonnées sur la dernière page du **guide des aides financières pour la rénovation énergétique sur le Département des Ardennes** de l'ADIL et de la CAF des Ardennes.

Pour toute question fiscale, financière et juridique sur le logement, vous pouvez contacter l'ADIL des Ardennes au 03 24 58 28 92, par mail à adil@adil08.fr ou directement en agence au 6 rue Noël à Charleville-Mézières.

